

La réalisation du projet de création d'une filière éolienne en mer porté par le consortium industriel SIEMENS-GAMESA-RENEWABLE-ENERGY (SGRE) est une formidable opportunité puisque au-delà de faire de notre territoire la place-forte nationale du développement des énergies renouvelables, ce sont près de 750 emplois qui vont être créés localement.

Un projet rendu possible par les investissements publics, du GPMH, de l'Etat, de la Région Normandie, de la ville du Havre, de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et de la Chambre de commerce et d'Industrie du Havre qui financent l'aménagement du site d'accueil des futures usines.

Par ailleurs, le Parlement, au travers du projet de loi énergie-climat a affiché son ambition d'augmenter la capacité de production d'énergie issue de l'éolien en mer de 1 gigawatt par an d'ici à 2024. Pour ce faire, la Programmation Pluriannuelle de l'énergie fixe les localisations des futurs projets à attribuer pour les prochaines années, dont un d'une puissance d'environ 1 gigawatt au large de la Normandie.

Nous nous réjouissons de cette annonce. Il faudra néanmoins porter une attention toute particulière à la construction de ce projet qui doit se faire en concertation avec les acteurs économiques locaux, les pouvoirs publics et la population.

Ce développement de l'éolien offshore doit également être un moyen de consolider l'activité des deux usines d'éoliennes offshore qui vont prendre place sur le port du Havre et l'activité de leur sous-traitant afin de pérenniser la filière et l'activité économique qui en découle localement. Pour cela, une main d'oeuvre qualifiée doit être disponible dans notre bassin de vie pour répondre aux besoins des entreprises.

Considérant :

- que la réalisation du projet bénéficie d'un fort investissement public.
- que l'annonce de la création de parcs éoliens marins d'une puissance d'environ 1 gigawatt est une opportunité pour notre territoire, mais qu'il ne faudrait pas déployer un outil industriel au détriment de l'activité maritime et de la pêche.
- que les acteurs locaux doivent activement participer aux réflexions concernant la construction des futurs parcs éoliens marins normands.
- que cette nouvelle filière économique doit être source d'emploi durable pour notre territoire et pour nos jeunes.

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole demande :

- que la sous-traitance des usines d'éoliennes en mer soit prioritairement ouverte aux entreprises locales afin que l'activité économique engendrée par cette nouvelle filière bénéficie à l'ensemble des acteurs économiques locaux.
- qu'une concertation particulière soit engagée avec les secteurs des flux maritimes marchands, du tourisme, et de la pêche dans la construction des futurs parcs éoliens marins normands.
- d'être partie prenante du débat public qui se déroulera d'automne 2019 au début de l'année 2020 ayant pour sujet les futurs parcs éoliens normands et notamment la réflexion de leur localisation.

- que les formations initiales et continues engagées par la Région en adéquation avec les demandes de cette nouvelle filière soient pérennisées et ancrées sur notre territoire.